



# injonction de faire et remboursements des frais

Par **refale**, le **18/07/2011** à **13:59**

Bonjour,

Il y a une question à laquelle je ne parviens pas à trouver de réponses sur le net. Si une bonne âme charitable peut m'y aider...

Je suis en litige avec un cybermarchand pour non livraison. Je m'apprête à lancer une injonction de faire, car je souhaite maintenir la livraison afin de conserver le bénéfice de la promotion.

Seulement, j'aimerais aussi obtenir le remboursement des frais engagés afin de régler ce litige (notamment les LRAR : 4.75€ à chaque fois). Car en plus du préjudice subi je pense ne pas avoir à supporter des frais supplémentaires exclusivement dû à la malhonnêteté du professionnel.

Il semblerait d'après mes recherches que l'injonction de faire ne peut inclure des demandes de versements d'argent. Donc existe-t-il après l'injonction une démarche pour se faire indemniser de ces frais?

Que me conseillez-vous?

Merci par avance.